

Don d'organes : « Parlez-en à vos proches ! »

Le centre hospitalier de la Dracénie (CHD) s'est associé à la Journée nationale de sensibilisation au don d'organes, lundi, en proposant un stand pédagogique dans le hall.

Pour répondre aux questions, chiffres à l'appui, Muriel Coulet, infirmière de bloc opératoire, hygiéniste et coordinatrice des prélèvements d'organes et de tissus au CHD. « 85 % de la population se dit favorable au don d'organes, mais lorsque l'on rencontre la famille d'un défunt, ce n'est pas clair ou décidé, et le taux de refus est nettement supérieur ».

Une carte de donneur

D'où l'importance « de signifier son choix à ses proches, de son vivant, la seule et unique manière légale de procéder ». L'occasion, aussi, de connaître en retour leur position sur la question.

Certaines personnes choisissent par ailleurs de remplir une carte de donneur, de la porter sur eux ou de la



Un stand de sensibilisation au don d'organes, lundi au centre hospitalier. Avec Muriel Coulet, infirmière de bloc opératoire, hygiéniste et coordinatrice des prélèvements d'organes et de tissus au CHD, pour répondre aux questions.

(Photo Adeline Lebel)

ranger dans leurs papiers pour garder une trace écrite. Mais une carte de donneur n'a aucune valeur légale. Rien ne remplace la parole échangée.

En revanche, pour les personnes opposées au prélè-

vement d'organes après la mort, la réglementation permet de s'inscrire sur le registre national des refus.

À noter qu'en 2013, 20 000 inscriptions pour des dons ont été enregistrées. 15 000 concernant les reins (3000

greffes au final), 2900 le foie (1200 greffes), 870 le cœur (410 greffes), 538 les poumons (299 greffes) et 290 le pancréas (85 greffes). En France, 40 000 personnes vivent grâce à un organe greffé.

T. H.